

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31	Séance du 20 novembre 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_082 OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
	Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL_2024_021 du 20 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Vu la commission des finances du 14 novembre 2024 ;

Contenu :

Pour rappel, le budget 2024 s'élève à un montant total de 43 094 183 € €, dont 24 315 692 € en section de fonctionnement et 18 778 491 € en section d'investissement.

Afin de prendre en compte les besoins et modifications intervenus depuis le vote du budget, dont les conséquences financières immédiates des inondations du 17 octobre dernier, la décision modificative n° 1 propose l'augmentation des crédits de 364 977 € pour la section de fonctionnement et la diminution des crédits de 39 557 € pour la section d'investissement, avec les ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	366 647	
65	Autres charges de gestion courante	-61 670	
70	Produits des services du domaines et ventes diverses		11 270
73	Impôts et taxes		-57 096
74	Dotations et participations		140 411
75	Autres produits de gestion courante		52 110
77	Produits spécifiques		45 088
78	Reprise sur provision		12 450
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	160 744
TOTAL		364 977	364 977

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13	Subventions d'investissement	0	225 443
20	Immobilisations incorporelles	46 000	0
204	Sub d'équipements versées	-149 946	0
21	Immobilisations corporelles	228 645	0
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	160 744	60 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	-325 000	-325 000
TOTAL		-39 557	-39 557

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_082-DE



Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

Votant contre : 6

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE

S'abstenant : 3

Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Damien LEFORT

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**